

DEPARTEMENT
DE LA SAVOIE

ARRONDISSEMENT
DE CHAMBERY

VILLE DE CHAMBERY

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CHAMBERY

OBJET : CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL – REGLEMENT
DES ETUDES

SEANCE DU lundi 28 janvier 2008

L'an deux mille huit et le 28 du mois de janvier à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions, sous la présidence de Madame Bernadette LACLAIS, Maire.

Présents : 33

M. AYET, Mme BAC-DAVID, M. BARBE, M. BARBOUSSAT, Mme BAUD, M. BERARD, M. BESSON, Mme BIRECHE, Mme CABAUD, Mme CHAMBRE, Mme COQUEMER, Mme DIDIER-LAURENT, Mme DORNIER, M. DULLIN, M. DUPASSIEUX, Mme FERRER, Mme FRASSON-MARIN, M. GARBOLINO, M. GRUNBERGER, Mme GUILHAUDIN, Mme HÜNI-CORDIER, Mme LACLAIS, M. MATHIEU, Mme MELET, M. RASTIER, M. RICHARD, M. ROUX, Mme SANTELLI, Mme TOUR, M. TROTEL, M. VALLAEYS, M. VENET, Mme WADIER

Absents : 5

Mme BONFILS, M. BOUTEBA, M. SAINT ANDRE, M. BOISSON, M. FONTANEL

Délégations de Vote : 7

M. FENESTRAZ à M. BESSON, M. LETOFFE à Mme DORNIER, M. VALLET à M. GRUNBERGER, Mme MARTIN-RETORD à M. DULLIN, Mme TOWNLEY à M. FONTANEL, M. CERINO à Mme FRASSON-MARIN, M. DANTIN à Mme CHAMBRE

Les membres présents se trouvant en nombre suffisant pour délibérer et Monsieur AYET Olivier, Conseiller Municipal, ayant été nommé(e) secrétaire de séance conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée entre en délibération.

Rapport de Aurore FRASSON-MARIN

Parmi les aspects incontournables du rapprochement entre les conservatoires de Chambéry et Annecy tel que préconisé par le rapport d'inspection du Ministère de la Culture, figure l'élaboration d'un règlement commun des études.

Ce règlement formalise, pour les deux établissements, le contenu des enseignements, et constitue pour les élèves, parents d'élèves et enseignants le document de référence tout au long de la scolarité.

Rédigé en conformité avec les orientations du Ministère de la Culture, tutelle pédagogique des établissements, il a fait l'objet de séances de travail communes entre les équipes pédagogiques et de direction des 2 établissements, et approuvé, le 25 janvier dernier, par le bureau de la communauté d'agglomération d'Annecy.

Son contenu est organisé autour des différents aspects de la scolarité :

- Les missions des établissements ;
- Le parcours de l'élève, les objectifs, les cycles ;
- Les cursus ;
- L'évaluation, les examens, les diplômes.

Le document complet sera enrichi d'annexes précisant diverses modalités propres à chaque établissement : équipes enseignantes, disciplines, tarifs d'inscription, renseignements pratiques.

Son application est envisagée à compter de la rentrée 2008-2009, en sachant que certains points particuliers pourront faire l'objet d'une mise en place progressive.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir retenir la conclusion suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Approuve le règlement des études, applicable à compter de la rentrée 2008-2009.

Nombre de Conseillers	
- en exercice :	45
- présents :	33
- délégations de vote :	7
- absents :	5

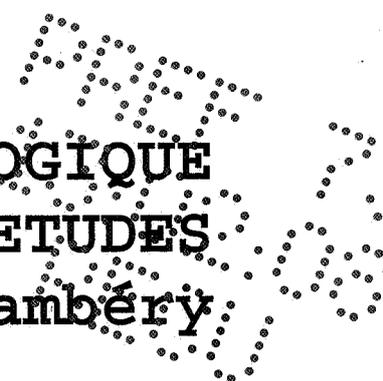
Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité

Le Maire, soussigné, certifie que cette délibération a été affichée en extrait à la porte de la Mairie.

Le Maire



**PROJET PEDAGOGIQUE
RÈGLEMENT DES ETUDES
Annecy / Chambéry**



projet

Présentation au Conseil Municipal du 28 / 01 / 2008

TABLE DES MATIÈRES



PREAMBULE	cadre général une nouveauté territoriale et structurelle un texte indispensable en accord avec le Ministère de la Culture le règlement des études	p.3
1 - MISSION OBJECTIFS CONCEPTS	les missions d'éducation. les orientations artistiques et pédagogiques	p.7
2 - NOTIONS PRINCIPES	l'élève acteur notion de parcours et de globalité l'équipe pédagogique notion de contrat	p.9
3 - MOYENS OUTILS	les différentes formes d'évaluation les référentiels de compétences le livret	p.12
4 - ORGANISATION STRUCTURATION	principes et fonctionnement en cycle les autres dispositifs d'accueil éveil et initiation formation continuée ou complémentaire présentation des enseignements 4.1 l'enseignement de la musique 4.2 l'enseignement de la danse 4.3 l'enseignement du théâtre	p.15 p.18 p.29 p.38

PRÉAMBULE

- Cadre général - une nouveauté territoriale et structurelle
- Un texte indispensable en accord avec le Ministère de la Culture
- Le règlement des études

CADRE GENERAL - UNE NOUVEAUTE TERRITORIALE ET STRUCTURELLE

Le règlement des études des conservatoires des Pays de Savoie est un document inédit qui s'inscrit dans le cadre du rapprochement pédagogique des deux établissements d'enseignements artistiques d'Annecy et de Chambéry. Une convention a été signée le 31 janvier 2006 entre la communauté de l'agglomération d'Annecy et la ville de Chambéry.

Elle s'inscrit dans le prolongement des rapports des Inspecteurs Généraux de la création et des enseignements artistiques¹ (Ministère de la Culture et de la communication) qui préconisait le rapprochement pédagogique des 2 structures². Elle vise à définir les modalités du partenariat pour le classement en Conservatoire de Rayonnement Régional. Un texte de cadrage et d'orientation a été élaboré dans le cadre du comité de suivi composé du service de l'Inspection, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Rhône-Alpes, des élues chargées de la Culture des 2 collectivités, des Directions des Affaires culturelles des 2 collectivités ainsi que des équipes de direction des deux établissements. Il définit les axes du projet commun et décline les éléments de rapprochement et de concertation pédagogique, le développement d'actions artistiques, pédagogiques et culturelles, enfin une gestion concertée des ressources humaines.

L'offre publique d'enseignement spécialisé s'inscrit ainsi sur un territoire élargi, celui de deux départements voisins, dont les 2 établissements ne sont distants que d'une cinquantaine de kilomètres. Outre l'avantage de proposer à travers un cursus homogène, une offre de formation cohérente et partagée, elle amorce une mutualisation des moyens et renforce le dynamisme des structures. Il s'agit bien, par la mise en commun d'un projet pédagogique, de consolider chaque établissement qui par delà l'identité et l'inscription fortes sur son propre territoire, gagne à un rayonnement sur un secteur géographique plus vaste.

UN TEXTE INDISPENSABLE EN ACCORD AVEC LE MINISTERE DE LA CULTURE

Dans sa mission de contrôle pédagogique des établissements classés, Le Ministère de la Culture et de la Communication s'appuie sur un ensemble de textes :

¹ Rapports d'Inspection de M. CUKIER (musique) - Décembre 2003 Chambéry - février 2004 Annecy
rapports d'Inspection de A.S DESTRI BATS (art dramatique) - Décembre et juillet 2004

² D'autres structures sur le même territoire ont mise en œuvre ce type de rapprochement : l'Orchestre des Pays de Savoie, l'Université de Savoie ou encore l'Assemblée des Pays de Savoie.

- La charte de l'enseignement artistique spécialisé : elle définit les différentes missions de service public des établissements ainsi que les responsabilités de chacun : Ministère, collectivités territoriales et équipe pédagogique.
- Les schémas d'orientation pédagogique pour la danse, la musique et le théâtre : ils rappellent en premier lieu enjeux artistiques, éducatifs, culturels, sociaux et pédagogiques qu'ils portent. Ils s'articulent et prennent sens autour d'un projet propre à chaque établissement. Ils définissent les instances de concertation aussi bien externes qu'internes et délimitent un cadre d'organisation pédagogique autour des cursus et de l'évaluation.

Par ailleurs dans le prolongement de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, décrets et arrêtés définissent d'une part le classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique, et d'autre part le cycle d'enseignement professionnel initial (CEPI) ainsi que les diplômes auxquels il conduit (Diplôme National d'Orientation Professionnelle - DNOP). Pour nos établissements sous tutelle pédagogique du Ministère de la Culture, il s'agit donc d'un cadre réglementaire et légal.

L'organisation générale des études qui est consignée dans le règlement des études respecte l'ensemble de ses textes.

LE REGLEMENT DES ETUDES

Le règlement est un outil au service de l'enseignement dans le cadre d'une institution. Le conservatoire est une école, un lieu de vie, un espace de socialisation, d'épanouissement, dont l'organisation des études vise au développement de l'individu au sein d'un groupe permettant à chacun de s'engager et de suivre dans les meilleures conditions le parcours choisi.

Le texte a pour but de fixer un certain nombre de valeurs qui président à l'organisation pédagogique commune des 2 établissements. La visée de ce document est de baliser un chemin en déterminant les grandes étapes de la formation et les objectifs à atteindre, puis d'autoriser une validation des cursus quel que soit le lieu d'enseignement, par le biais d'équivalences. Il garantit également par l'harmonisation des contenus et des objectifs, un socle commun de compétences et de connaissances évalué selon des modalités identiques.

La présentation générale du document suit une progression logique, en commençant avec les idées générales. Il précise les notions et les concepts mobilisés, puis décrit les outils utilisés et enfin l'organisation concrète de l'offre de formation et ses modalités pratiques.

Chacun des directeurs, responsable de son établissement, veille à l'application conforme du règlement. Toute demande de dérogation doit être adressée par courrier avec copie au coordonnateur pédagogique des 2 établissements.

1-MISSIONS, OBJECTIFS, CONCEPTS

- Les missions d'éducation
- Les orientations artistiques et pédagogiques

Les conservatoires des Pays de Savoie proposent un enseignement artistique initial structuré et progressif qui vise à former prioritairement les amateurs éclairés de demain. Pour ceux dont la motivation et les potentialités permettent d'envisager l'aventure professionnelle, les conservatoires offrent un cycle d'enseignement professionnel initial. Loin de juxtaposer une offre de cours individuels ou collectifs déconnectés les uns des autres, l'enseignement s'organise à travers un projet artistique et culturel global. L'enseignement artistique a pour but de contribuer à l'épanouissement de l'individu, prenant en compte tout à la fois les dimensions sensorielles, affectives, intellectuelles et sociales. L'action pédagogique menée par les équipes enseignantes s'appuie sur le dialogue et la concertation.

Les conservatoires sont également des lieux de diffusion, des lieux d'accueil et de résidence d'artistes qui viennent renforcer et vivifier les enseignements et les pratiques.

LES ORIENTATIONS ARTISTIQUES ET PÉDAGOGIQUES

Le conservatoire s'inscrit dans le paysage contemporain et reconnaît la diversité culturelle³ ; il encourage les démarches de création, de métissage et d'interdisciplinarité.

Le Conservatoire s'ancre dans la réalité de notre temps et entend faciliter la transmission du patrimoine culturel, actuel et passé. Il propose pour le plus grand nombre des clés d'accès à une culture plurielle.

Cet héritage doit nous permettre de mieux regarder, écouter et comprendre notre temps et d'en saisir les dimensions universelles.

Donner des repères, des points d'ancrage, éduquer le regard et l'écoute, découvrir d'autres cultures, expérimenter, innover, imaginer et oser.

La structuration de l'offre pédagogique prévoit une graduation, en commençant par une approche généraliste et globale qui vise à éveiller, faire découvrir, développer le goût et construire la motivation. Vient ensuite le temps de l'approfondissement et des choix.

Cursus diplômant, parcours de formation individualisée où simple soutien à la pratique, il s'agit dans ses différentes propositions, de susciter et de développer toujours l'intérêt et la curiosité, d'encourager l'investissement et le dépassement de soi ; c'est l'exigence d'une formation artistique de qualité.

³ Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle – adoptée par la 31^e session de la Conférence Générale de l'UNESCO – Paris, 2 novembre 2001

«... La déclaration insiste sur le fait que chaque individu doit reconnaître non seulement l'altérité sous toutes ses formes, mais aussi la pluralité de son identité, au sein des sociétés elles-mêmes plurielles. C'est ainsi seulement que peut être préservée la diversité culturelle comme processus évolutif et capacité d'expression, de création et d'innovation. ... » Koïchiro Matsuura, Directeur général

2 -NOTIONS, PRINCIPES

- L'élève acteur
- Notion de parcours et de globalité
- L'équipe pédagogique
- Notion de contrat

Les démarches pédagogiques convoquées sont celles qui considèrent que l'élève doit construire son savoir, acquérir progressivement une autonomie et développer la capacité d'une auto évaluation.

Les situations pédagogiques sont diverses : certaines amènent l'élève à mobiliser toutes ses ressources par le jeu, l'exploration, l'invention et l'improvisation ; d'autres sont orientés vers l'écoute, la concentration, l'introspection et la mémorisation ; d'autres enfin visent à la mise en place de réflexes indispensables aux gestes maîtrisés de la technique. Mais toujours, l'objectif est de conduire l'apprenant à sa progressive autonomie en évitant les risques de formatage ou de modélisation. Cette notion de l'élève acteur donne à l'interprétation une place de choix. Elle correspond à une démarche où l'apprenti artiste s'approprie les savoirs faire transmis et réalise une synthèse au service de l'expression. La pratique d'un art est exigeante, elle s'adresse à l'homme dans toutes ses dimensions et doit conduire à son émancipation.

NOTION DE PARCOURS, ET DE GLOBALITÉ

L'enseignement artistique que nos établissements proposent se présente comme un parcours. L'élève va suivre un chemin balisé par des activités de nature diverse. Il suit des cours réguliers dispensés tout au long de l'année et organisés suivant une progression établie. Il participe à des pratiques collectives qui s'inscrivent dans la durée ou bien sous forme de projets ponctuels. Il est amené à présenter en public des travaux personnels ou collectifs, il s'inscrit dans des ateliers et des stages organisés ponctuellement, il rencontre des artistes invités ou en résidence. Il est également un auditeur privilégié des spectacles programmés dans le cadre de l'action culturelle de nos établissements ou de structures de diffusion partenaires.

La formation de l'élève présente donc des facettes très différentes, alternant des temps longs et très structurés, des temps de projets plus courts et plus dynamiques, des moments courts et intenses de rencontre et d'expérimentation. Les étapes du parcours vont s'articuler et interagir pour construire cet enseignement global dont l'enjeu est que toutes ces parties séparées trouvent un sens pour former un tout cohérent.

Cela induit la concertation et le travail en équipe pédagogique, la prise en compte d'une évaluation globale du parcours et la mise en place d'outil de suivi comme le livret ou dossier de l'élève.

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

L'équipe pédagogique au conservatoire est constituée d'un ensemble de professionnels enseignants et artistes à la fois. Le travail en équipe apporte une pluralité de regards, d'expériences, d'échanges qui concourent à la qualité et à la richesse de l'enseignement. C'est toute l'équipe pédagogique qui suit, conseille et évalue les progrès de l'élève. En travaillant de manière concertée, elle garantit une qualité et une cohérence pour le parcours de l'élève.

Le Conseil de classe, les réunions de départements, les conseils pédagogiques propre à chaque établissement, mais aussi le conseil pédagogique commun, sont autant d'instances pour la réflexion et la concertation, l'évaluation et l'orientation de l'élève, mais aussi l'évaluation des méthodes et des dispositifs didactiques en vue d'amélioration et de perfectionnement.

Les parents, surtout chez les jeunes élèves, sont des partenaires incontournables du projet éducatif : ils sont invités à s'associer par la rencontre, la discussion et l'échange aux orientations préconisées par les professeurs.

NOTION DE CONTRAT

Pour une expérience réussie, qu'il s'agisse d'une simple découverte ou un parcours plus long aboutissant le cas échéant à une certification, il est important de clarifier les objectifs et les contenus de formation au regard des attentes du public mais également de porter à la connaissance de l'utilisateur les attentes du corps enseignant en termes d'investissement et de pratique personnelle, d'assiduité et de participation.

Cette contractualisation se concrétise à travers divers documents (règlement des études, livret ou dossier de l'élève, fiches d'évaluation) qui doivent faire l'objet de présentation orale, de discussion et de dialogue pour apporter une réelle efficacité.

3 -MOYENS, OUTILS

- Les différentes formes d'évaluation
- Les référentiels de compétences
- Le livret

LES DIFFERENTES FORMES D'EVALUATION

Dans un établissement d'enseignement, l'évaluation est un dispositif essentiel qui participe au principe même de formation. Elle est utile à la fois pour l'équipe pédagogique et pour l'élève.

Elle renseigne l'élève sur sa progression et le guide en lui apportant des appréciations et des recommandations.

Pour l'équipe pédagogique elle permet de mesurer les acquisitions des élèves en fonction des objectifs fixés. Elle la renseigne sur les résultats en fonction de l'enseignement dispensé et permet d'adapter la conduite pédagogique en apportant si nécessaire des réajustements.

Elle prend une forme écrite administrative avec le livret de l'élève et les fiches semestrielles qui sont envoyées aux élèves ou à leurs parents. A ce niveau, l'évaluation constitue un lien entre l'élève, les parents, l'équipe pédagogique et la direction en suscitant dialogue et concertation. Les informations qui y sont consignées explicitent l'action pédagogique et doivent permettre à tous ces partenaires d'en mesurer la bonne marche. Cette évaluation globale tout au long du cycle représente le contrôle continu.

L'évaluation prend enfin une forme certificative. L'établissement délivre en effet à la fin d'un cycle d'études, une attestation, un certificat ou un diplôme selon les cas.

LES REFERENTIELS DE COMPETENCES

L'évaluation se réfère à des objectifs préalablement fixés. Le chemin de l'apprenant comédien, danseur et musicien sera jalonné par un ensemble de compétences jugées accessibles pour un niveau donné.

Le référentiel de compétences permet de maintenir une cohérence d'enseignement entre les deux établissements et permet d'élaborer les objectifs, les contenus la progression et l'évaluation de l'action pédagogique.

Les démarches et les conduites pédagogiques sont évaluées en fonction des savoirs organisés en savoir-faire, savoir-être et savoirs théoriques. Un tableau présenté en annexe, donne la liste des items en fonction des disciplines et des cycles.

Enfin, les objectifs de fin de cycle sont déclinés par département et par discipline et font l'objet d'une présentation sous forme d'un document commun aux 2 établissements pour l'art dramatique, la danse et la musique.

Le document « Objectifs de fin de cycle », présenté en annexe, détermine la somme de connaissances demandées, les habiletés techniques ainsi que le niveau d'exigence requis.

LE LIVRET

Le livret est un dossier de suivi du parcours de l'élève dans un cycle. Il contient des informations générales sur le cursus suivi et sert de moyen de communication entre l'équipe pédagogique et les parents d'élèves. C'est également un moyen de concrétiser la notion de contrat. Le livret contient un tableau récapitulatif où l'élève sera amené à consigner les activités complémentaires indispensables à sa formation (prestations publiques, compte rendu de spectacles, ateliers et stages suivis, lectures, ...). Il peut contenir également d'autres informations comme par exemple les éléments de parcours personnalisé de formation (notamment à partir du 3^o cycle) où les éléments du projet personnel (notamment pour le Cycle d'Enseignement Professionnel Initial).

Le livret est un outil indispensable pour l'évaluation de fin de cycle. Il retrace l'évolution de l'élève tout au long du cycle et permet la prise en compte par les membres du jury au moment de l'examen des éléments d'appréciation de l'ensemble du parcours.

4 -ORGANISATION, STRUCTURATION

- Le Cycle : principe et fonctionnement
- Les autres dispositifs d'accueil
- Présentation de l'enseignement initial

GENERALITES SUR L'ORGANISATION DES ETUDES

L'établissement d'enseignement artistique est un lieu de ressources qui accueille des publics aux demandes variées. L'organisation des études prend alors des formes différentes suivant l'âge et le projet de l'élève.

Le Cycle

C'est une période pluriannuelle qui permet la réalisation d'un certain nombre d'objectifs de formation. A l'issue de cette période, l'élève aura acquis les compétences souhaitées articulées avec cohérence. L'organisation en cycle respecte le développement de l'enfant. Le temps d'acquisition et de maturation de l'élève, différent d'un individu à l'autre, est pris en compte et entraîne une variabilité de la durée du cycle (en général entre 3 et 5 ans).

Pour une majorité de disciplines, on peut faire un parallèle avec le système de l'Education nationale : le premier cycle coïncide avec l'école élémentaire, puis pour l'enseignement secondaire, le second cycle avec le collège et le troisième cycle avec le lycée.

Les cycles marquent donc les grandes étapes de la maturité des élèves.

Chaque cycle est défini par des objectifs, des contenus, une organisation et une évaluation qui lui sont propres.

Les cycles représentent des cursus complets qui conduisent à la délivrance de certificats ou de diplômes nationaux et répondent à la vocation de nos établissements d'offrir une formation la plus complète possible dans la durée.

L'Eveil et l'Initiation

Destinée aux jeunes enfants à partir de 5 ou 6 ans, cette sensibilisation est pluridisciplinaire, et permet à l'enfant de s'initier sous forme d'atelier à une première pratique artistique. L'éveil et l'initiation peuvent constituer une fin en soi ou le premier temps d'un enseignement s'inscrivant dans la durée. Sans constituer un passage obligatoire pour l'entrée en 1^{er} cycle, elle facilite et ouvre la voie à ceux qui souhaitent poursuivre leurs activités artistiques.

Le temps hebdomadaire des activités oscille entre $\frac{1}{4}$ d'heure et 2 heures. Cette phase peut durer d'une à 3 années.

La formation continuée ou complémentaire

Cette formation est un parcours personnalisé de formation.

Elle peut être proposée dès le 2nd cycle où elle permet la mise en place d'un parcours annuel prenant en compte un projet personnel articulé à une pratique collective. Elle donne la possibilité de capitaliser des modules d'enseignement ou de pratique avec ou sans visée diplômante.

Elle trouve également sa place à l'issue du 2nd cycle ou du 3^o cycle. Cette orientation s'adresse à des personnes qui ne souhaitent pas suivre un cycle complet ou à celles qui n'ont pas tous les acquis nécessaires pour le suivre ou qui souhaitent se perfectionner dans un domaine particulier. Il concerne essentiellement des adolescents, jeunes adultes ou adultes qui ont des objectifs d'approfondissement nécessitant un plan de formation sur une ou plusieurs années. Les établissements encouragent les projets qui contribuent au soutien et au développement de la pratique amateur et qui dynamisent la vie artistique de la cité.

PRESENTATION DE L'ENSEIGNEMENT

La présentation de l'enseignement reprend pour chaque discipline (musique, danse, théâtre).et pour chaque cycle (Cycle 1, Cycle 2, Cycle 3 et CEPI) les objectifs généraux, les contenus, l'organisation et l'évaluation.

4 1-ORGANISATION, STRUCTURATION

➤ L'enseignement de la musique

Premier cycle

Objectifs principaux

Le premier cycle constitue une période au cours de laquelle le jeune musicien va développer son goût et son appétence pour la musique.

Ce cycle doit permettre à l'élève de découvrir de façon globale et généraliste l'univers musical en constituant les bases d'une pratique collective et individuelle, et en donnant les premiers repères d'une culture la plus ouverte possible.

L'élève acquiert progressivement des savoir-faire et une maîtrise technique en lien avec un comportement social où l'écoute de l'autre et l'écoute de soi doit lui permettre de s'épanouir harmonieusement. Pendant son premier cycle, il acquiert également les outils d'une méthode, en vue d'une autonomie.

Ce premier temps d'études permet à l'élève de choisir et de confirmer le choix d'une discipline principale.

Contenu de l'enseignement

Les élèves en 1^{er} cycle ont obligatoirement :

Une pratique instrumentale (ou une pratique vocale choisie comme discipline principale) L'enseignement à caractère individuel s'exerce dans le cadre d'une pédagogie de groupe: les élèves en classes instrumentales suivent un cours d'une heure à 2 (d'1h30 à 3 et en cas d'impossibilité de regroupement d'½h seul). Cette base est identique pour tous les élèves quel que soit l'instrument.

Une pratique vocale de 45' intégrée au cours de formation musicale les 2 premières années

Une pratique collective dans des ensembles vocaux ou instrumentaux (où sous forme de projets) d'une durée hebdomadaire d'1h.

Un cours de Formation musicale comprenant 4 niveaux différents et d'une durée d'1h30

Organisation du cursus

Le cycle dure en général entre 3 et 5 ans.

Cela dépend de la vitesse d'acquisition de l'élève, de son âge également (exceptionnellement le temps peut être écourté sur avis du Conseil Pédagogique).

Dans le cas d'un début d'études au moment de l'adolescence ou à l'âge adulte et notamment pour certaines disciplines comme les Musiques actuelles amplifiées, l'électroacoustique, le chant, les classes de culture et d'écriture ou de directions d'ensemble, les dispositifs sont adaptés aux pré requis et à la maturité des apprenants. Le temps d'étude dans le cycle peut alors être écourté et ne durer qu'1 à 2 années.

Le cursus est conçu comme un parcours : au cours instrumental ou vocal il intégrera des pratiques collectives qui prendront la forme de projets ponctuels ou de cours réguliers.

L'élève participe à des auditions de classe, à des concerts, à des stages ou des ateliers.

On lui demande également d'assister à des concerts notamment ceux proposés dans le cadre de l'action culturelle de l'établissement.

Les cours hebdomadaires amènent l'enfant à être présent entre 2h30 et 3h30 dans l'établissement (sans compter les activités ponctuelles dans l'année).

Evaluation

L'ensemble de ces activités représente un projet pédagogique global qui sera évalué dans sa totalité et de façon continue tout au long du cycle.

Pour suivre et aider l'élève dans sa progression, un livret lui est remis au début du cycle. Ce document retracera l'ensemble de ces activités et des projets suivis.

Parallèlement, des fiches d'évaluation sont envoyées 2 fois par an.

Ces 2 éléments permettent la mise en place d'un contrôle continu sur lequel s'appuie l'équipe enseignante et la direction de l'établissement pour vérifier que les objectifs de fin de cycle ont été atteints. Un examen de fin de cycle peut venir compléter, le cas échéant, ce dispositif pour valider le passage en 2nd cycle.

Deuxième Cycle

Objectifs principaux

Le second cycle est une période pendant laquelle le musicien va développer ses connaissances artistiques et musicales.

Outre l'appropriation d'un langage musical et l'acquisition des bases d'une pratique autonome, on veillera à donner une bonne ouverture culturelle en favorisant la transdisciplinarité et l'approche d'esthétiques diverses.

Un des enjeux de ce cycle, est de former des musiciens capables de tenir leur place dans une pratique collective en vue d'une future ou actuelle pratique en amateur.

Le profil de musicien candidat à ce cadre d'études s'élargit. IL peut s'agir d'élèves issus du 1^{er} cycle, mais également d'adolescents ou adultes porteur d'un projet de formation.

Contenu de l'enseignement

Les enseignements et pratiques s'articulent autour de 3 groupes de disciplines organisées chacune en modules.

A. Les pratiques collectives vocales ou instrumentales

Ce groupe est composé de 2 modules distinguant

- A.1 les pratiques dirigées quelle que soit la taille du groupe (de la grande formation au groupe restreint à quelques individus) sous la conduite d'un enseignant et dans le cadre d'un cours régulier voire hebdomadaire.
- A.2 les pratiques accompagnées qui laissent la place pour les élèves à un travail important en autonomie. Au minimum 2 projets ponctuels sur la durée du cycle.

B. L'enseignement instrumental ou vocal

L'enseignement à caractère individuel s'exerce dans le cadre d'une pédagogie de groupe dès que possible. Cet enseignement comprend 3 modules qui distinguent

- B.1 Les notions de répertoire et d'interprétation
- B.2 Les notions de techniques et d'interprétation
- B.3 La découverte d'esthétiques complémentaires

C. L'enseignement de la formation et culture musicales

Cet enseignement s'articule autour de 5 modules

- C.1 lecture
- C.2 écriture
- C.3 développement auditif et chant
- C.4 développement rythmique
- C.5 culture

Organisation du cursus

Deux parcours de formation sont proposés pour ce second cycle :

Le cursus traditionnel : enseignement global

Il regroupe les 3 disciplines en assurant un enseignement global qui intègre les différents modules.

L'ensemble de ces enseignements amène l'élève à être présent hebdomadairement et au minimum.

- 1h30 pour les pratiques collectives

- 1h15 pour l'enseignement instrumental ou vocal

L'enseignement à caractère individuel s'exerce dans le cadre d'une pédagogie de groupe: les élèves en classes instrumentales suivent un cours d'1h15 à 2. Cette base est identique pour tous les élèves quelque soit l'instrument.

- 1h30 pour le cours de formation et culture musicales organisé selon une progression standardisée de 4 phases correspondant à 4 années.

(Si l'élève souhaite renforcer ses compétences ou rencontre des difficultés dans un domaine, il peut suivre en plus l'un des modules proposés dans le cadre du parcours personnalisé)

Certains modules (comme découverte d'esthétiques complémentaires ou pratique collective accompagnée) peuvent revêtir d'autres formes que celle du cours, comme par exemple le stage, l'atelier, ou le projet. L'élève participe également à des auditions de classe et il lui est demandé d'assister à des concerts notamment ceux proposés dans le cadre de l'action culturelle de l'établissement.

Le cycle s'effectue entre 3 et 5 ans selon la vitesse d'acquisition de l'élève et de son âge.

Le parcours personnalisé : enseignement modulaire

L'élève fait une demande écrite en présentant son projet personnel de formation, articulé autour d'une pratique collective. Après vérification d'une adéquation entre sa demande et l'offre, la Direction propose un contrat de formation d'un an renouvelable établi avec un tuteur pédagogique identifié pour suivre et guider l'élève.

L'élève choisi au minimum 1 module dans au moins 2 groupes (A, B, C) d'enseignements et pratiques différents.

Pour les modules B.1 et B.2 l'élève peut opter soit pour un cours hebdomadaire d'1h à 2, soit pour un soutien instrumental ou vocal personnalisé de 16 cours individuels sur 1 semestre (l'autre semestre étant consacré à une pratique de groupe)

Les modules C1 à C5 comprennent chacun 2 niveaux ce qui représentent un total de 10 modules.

Par exemple :

C3.1 correspond à la 1^{ère} et 2^o phase du cycle 2 pour ce qui concerne le développement auditif.

Et C3.2 correspond à la 3^o et 4^o phase du cycle 2

Evaluation

Le cursus traditionnel

L'ensemble des activités suivies par l'élève, représente un projet pédagogique global qui sera évalué dans sa totalité et de façon continue tout au long du cycle.

Pour suivre et aider l'élève dans sa progression, un livret lui est remis au début du cycle. Ce document retracera l'ensemble de ces activités et des projets suivis.

Parallèlement, des fiches d'évaluation sont envoyées 2 fois par an.

Ces 2 éléments permettent la mise en place d'un contrôle continu sur lequel s'appuient l'équipe enseignante et la direction de l'établissement pour :

- Suivre le bon déroulement du parcours de l'élève, et proposer en cas de difficultés une éventuelle réorientation vers un parcours personnalisé plus adapté.
- Vérifier que les objectifs de fin de cycle ont été atteints et que l'élève peut se présenter à l'examen du Brevet d'Etudes Musicales.
- Etablir la note de contrôle continu qui comptera pour moitié dans l'évaluation finale.

Les épreuves du Brevet d'Etudes Musicales comportent :

- Des mises en situations individuelles et collectives,
- L'interprétation d'au moins 2 œuvres du répertoire dans des esthétiques ou époques différentes,
- La présentation d'une pièce ou projet personnel témoignant des capacités de l'élève à inventer, créer, improviser ou arranger,
- Des épreuves écrites et orales fondées sur le contenu des modules de formation et culture musicales (lecture, écriture, développement auditif et chant, développement rythmique, culture),
- Un échange avec le jury pour mesurer la capacité de l'élève à s'auto évaluer, pour apporter des précisions sur son parcours dans le cycle au regard du livret et d'évoquer d'éventuelles questions d'orientations.

Les modalités de mise en œuvre des épreuves, leurs contenus, les critères d'évaluation retenus ainsi que la composition des jurys, sont décrits dans la fiche BEM en annexe.

Le résultat des épreuves terminales et le contrôle continu sont pris en compte de façon égale pour l'obtention du B.E.M.

Ce Brevet donne accès au 3^o cycle ou à l'examen d'entrée en Cycle d'Enseignement Professionnel Initial.

Le parcours personnalisé

Le contrat de formation annuel est formalisé par le livret de l'élève. Il mentionne les modules suivis.

2 fiches d'évaluation sont remplies par le ou les enseignants concernés et sont envoyées aux parents ou à l'élève adulte. La première est une fiche de liaison qui permet de vérifier le bon déroulement du parcours, la seconde est une fiche bilan visée par le tuteur pédagogique et qui permet à la Direction :

- De délivrer une attestation validant les enseignements suivis.
- De statuer sur le renouvellement du contrat et permettre à l'élève de poursuivre son parcours.
- De capitaliser les modules acquis, et le cas échéant permettre à l'élève qui aurait validé ses 15 modules et se présenter aux épreuves du BEM.

Troisième Cycle

Le troisième cycle propose à des élèves qui visent une pratique en amateur, deux parcours possibles :

- Une formation continuée ou complémentaire
- Un cursus conduisant au Certificat d'Etudes Musicales - le CEM

Troisième Cycle formation continuée ou complémentaire

L'objectif principal de ce cycle, est de permettre l'accès pour des musiciens amateurs à un approfondissement de leurs connaissances et/ ou de leurs pratiques.

Les contenus de cet enseignement sont à puiser dans l'offre de formation du 3^e cycle.

Dans un premier temps, l'adolescent ou l'adulte exprime par une demande écrite son projet personnel de formation. Ensuite et après vérification d'une adéquation entre sa demande et l'offre disponible, la Direction propose un contrat de formation d'un an renouvelable établi avec un référent pédagogique.

Le contrat de formation annuel est formalisé par le livret : *parcours de formation continuée ou complémentaire*. Il mentionne les modules suivis.

2 fiches d'évaluation sont remplies par le ou les enseignants concernés et sont envoyées à la personne en formation. La première est une fiche de liaison qui permet de vérifier le bon déroulement du parcours, la seconde est une fiche bilan visée par le référent pédagogique et qui permet à la Direction :

- De délivrer une attestation validant les enseignements suivis.
- De statuer sur le renouvellement ou non du contrat et d'accorder une éventuelle année supplémentaire.

Le troisième cycle conduisant au CEM

Objectifs principaux

Ce cycle s'inscrit dans le prolongement des 2 précédents cycles, pour ceux qui souhaiteraient accroître et approfondir leurs compétences dans l'objectif d'une pratique autonome de musicien. Ce temps d'études supplémentaires a également pour but de former des musiciens capables de prendre des responsabilités dans le cadre d'une pratique en amateur.

Ce cycle peut aussi être l'occasion d'une spécialisation dans un domaine particulier en abordant par exemple la direction, l'écriture ou la composition. Il peut également permettre de s'appropriier les outils nécessaires à une réflexion et une prise de recul grâce à une culture musicale approfondie.

Enfin ce cycle peut s'ouvrir à des personnes qui souhaitent reprendre des études suivies antérieurement dans ou hors l'institution, et dont les compétences acquises sont équivalentes à une fin de 2nd cycle.

Plus qu'à l'élève, ce moment d'études s'adresse à l'individu dans ses dimensions sociales et sera propice à l'éclosion d'un projet artistique personnel inventif et ouvert.

Présentation et intitulé des diplômes

Les contenus sont adaptés aux différents profils de postulants à l'entrée en 3^e cycle. Sept profils type de musiciens amateurs ont été retenus et pour chacun d'eux est proposé un cursus correspondant et conduisant à un Certificat d'Etudes Musicales (CEM).

1. le musicien s'inscrivant principalement dans une pratique collective (vocale et/ou instrumentale s'inscrira dans la filière conduisant au **C.E.M. Pratique collective vocale ou instrumentale.**
2. le musicien souhaitant approfondir sa pratique individuelle s'inscrira dans la filière conduisant au **C.E.M Pratique individuelle instrumentale et/ou vocale.**
3. le musicien s'inscrivant dans le champ des musiques actuelles amplifiées ou du jazz, choisira la filière conduisant au **C.E.M. de musiques actuelles amplifiées et jazz.**
4. le musicien surtout désireux d'approfondir sa culture et de s'exprimer à travers elle s'inscrira dans la filière conduisant au **C.E.M. de culture musicale.**
5. le petit ensemble constitué de musiciens s'exprimant à travers l'expérience pérenne d'un même groupe s'inscrira dans la filière conduisant au **C.E.M de musique de chambre et de petit ensemble.**
6. le musicien voulant développer ses aptitudes à l'écriture et à la création sous toutes ses formes s'inscrira dans la filière conduisant au **C.E.M. d'écriture et d'invention-création.**
7. le musicien aspirant à encadrer des pratiques collectives s'inscrira dans la filière conduisant au **C.E.M. de musicien encadrant des ensembles.**

Organisation des cursus

Chaque cursus fait l'objet d'une présentation spécifique (voir maquettes CEM en annexe) qui apporte des précisions sur les objectifs propres, les connaissances spécifiques, les pratiques et les cours qu'il implique.

Le cursus s'organise selon une filière complète conçue sur 2 années avec des modules d'enseignement et un volume total d'heures définies (moyenne de 300h) permettant l'accès à l'examen du CEM.

Le parcours en 3^e cycle peut être aménagé sur 3 à 4 années avec une capitalisation des modules garantissant l'accès à l'examen du CEM dans la spécialité choisie.

Un élève ne pourra rester plus de 5 années dans ce cycle, pendant cette période il peut prétendre à présenter 2 CEM.

Certains cours et pratiques proposés aux élèves en 3^e cycle pourront également s'adresser à des élèves du CEPI. Ces regroupements veilleront à poursuivre dans un temps commun des objectifs différenciés.

Evaluation

L'ensemble des modules suivis par l'élève, représente un projet de formation global qui sera évalué dans sa totalité et de façon continue tout au long du cycle.

Pour suivre et aider l'élève dans sa progression, un livret lui est remis au début du cycle. Ce document retracera l'ensemble de ses activités et des projets suivis.

Parallèlement, des fiches d'évaluation sont envoyées 2 fois par an.

Ces 2 éléments permettent la mise en place d'un contrôle continu sur lequel s'appuient l'équipe enseignante et la direction de l'établissement pour :

- Vérifier l'adéquation du programme de formation avec le projet de l'élève et proposer le cas échéant une éventuelle réorientation soit vers une formation continuée ou complémentaire, soit vers le Cycle d'enseignement professionnel initial.
- Vérifier que les volumes horaires requis et les objectifs de cycle ont été atteints, et que l'élève peut se présenter à l'examen du Certificat d'Etudes Musicales.
- Etablir la note de contrôle continu qui comptera pour moitié dans l'évaluation finale.

Les maquettes CEM en annexe, présentent les modalités, les contenus et les critères pour l'évaluation finale.

Le cycle d'enseignement professionnel initial

Le Cycle d'enseignement professionnel initial fait l'objet d'une présentation de maquettes communes (voir en annexe).

Modalités d'accès

Une demande est adressée par le candidat à l'établissement ; elle contient un dossier récapitulatif de son parcours de formation.

L'examen d'entrée comporte :

1. Une prestation (ou production de travaux) en rapport avec la discipline dominante.
2. Une épreuve de formation et culture musicales mettant en évidence les capacités d'écoute et d'analyse.
3. Un entretien avec le jury portant notamment sur les motivations du candidat.

Organisation du cursus

Durée du CEPI : **3 ou 4 ans**

Volume horaire total : **750 h**

Le cursus comprend :

1 module principal

comportant plusieurs unités d'enseignements UE

3 modules associés

de pratique individuelle ou collective

comportant plusieurs UE

1 module d'enseignement complémentaire

comportant plusieurs UE

1 unité d'enseignement au choix

le choix des options est conditionné par les possibilités des 2 établissements

Comporte en sus de l'enseignement :

- Une initiation à la facture instrumentale.
- Une information aux formations et métiers de la musique (Environnement social, juridique et économique).
- Le projet personnel de l'élève.

Les Conservatoires d'Annecy et Chambéry Pays de Savoie proposeront des maquettes présentant les contenus dans les disciplines dominantes suivantes :

- Instrument, Chant, Accompagnement musique/danse, Instruments anciens, Musiques actuelles amplifiées, jazz, Directions d'ensembles vocaux ou instrumentaux.
- Culture, Formation Musicale, Ecriture, Composition, Technique du son.

4 2-ORGANISATION, STRUCTURATION

➤ L'enseignement de la danse

Les classes de danse du Conservatoire des Pays de Savoie repose sur :

➤ Une équipe enseignante et une cohérence pédagogique

Les enseignants participent à l'élaboration du projet commun qui favorise des actions concertées et la circulation des élèves entre les 2 sites. Ils participent aux réunions communes aux 2 départements avec l'ensemble des 2 équipes pédagogiques.

Certains postes sont mutualisés pour les 2 structures et confortent la cohérence pédagogique recherchée.

Les professeurs travaillent en concertation pédagogique notamment à l'élaboration d'un outil commun d'évaluation et de suivi des élèves : le livret de l'élève.

La réflexion et l'échange pédagogiques ont conduit à la mise en place d'un tronc commun dans l'organisation des études pour les 1^{er}, 2nd et 3^o cycle (contenus, objectifs, harmonisation des temps de cours).

➤ Une offre pluridisciplinaire

Grâce à leur implantation dans ces deux établissements d'enseignement artistique riches de leur complémentarité et de leurs spécificités, les élèves bénéficient d'une ouverture sur d'autres disciplines. Dans chaque structure des enseignants sont associés à l'équipe pédagogique et apportent leurs compétences comme par exemple dans le domaine musical (technique vocale, atelier rythmique, chœur ou ensembles de percussion) ou théâtral, mais également dans le domaine des arts visuels ou de la scène. Des projets transdisciplinaires sont dès lors possibles et encouragés.

➤ Une collaboration avec des intervenants extérieurs

L'offre de formation s'articule également sous forme de stages, d'ateliers et de rencontres avec des personnalités extérieures à l'établissement (Artistes, chorégraphes, conférenciers,...) et que l'équipe pédagogique propose à la Direction. Il est recherché des collaborations, en particulier dans le cadre de la programmation des Scènes nationales (Bonlieu scène nationale à Annecy et Espace Malraux à Chambéry) s'inscrivant en cohérence avec projet pédagogique.

Ces projets font l'objet d'une concertation organisée et préalable à la mise en œuvre de l'ensemble de ces projets sur les 2 structures.

PREMIER CYCLE

Objectifs principaux

Le premier cycle constitue une période au cours de laquelle le jeune danseur va acquérir ses premiers éléments techniques tout en affinant sa perception du corps et en développant une expression artistique. Ce temps d'études chorégraphiques ne se limite pas à une pratique de la danse, mais également à la découverte d'œuvres chorégraphiques qui permettra à l'élève de poser les premiers repères culturels.

Contenu de l'enseignement

Les cours hebdomadaires constituent des entraînements réguliers et progressifs qui nécessitent une grande assiduité. Ils permettent à l'élève d'appréhender le mouvement dansé ce qui implique des qualités d'intention et une relation au temps, à l'espace, à l'énergie et à la musique. L'élève est amené à mémoriser et à interpréter de courts enchaînements. L'interprétation, la composition et l'improvisation sont progressivement développées au cours du cycle.

L'articulation de l'ensemble de ces paramètres se fait par l'acquisition des bases techniques de la danse en tant que langage.

En complément du langage chorégraphique proposé comme base aux élèves de 1^{er} cycle (discipline dominante), il est prévu dans le cours du cycle, une approche d'une autre esthétique (discipline complémentaire).

Les contenus de l'enseignement se déclinent également dans le cadre d'activités complémentaires qui concourent à la cohérence et la globalité du cursus :

- Dans le cadre d'atelier de musique que l'élève doit suivre au moins sur 1 année (cours de formation musicale, atelier de pratique musicale).
- Dans le cadre de la programmation de l'Action culturelle des établissements, l'élève assiste à des concerts, des spectacles, des conférences.
- Lors de la semaine dédiée à l'improvisation, l'élève s'inscrit à des ateliers où il découvre différentes facettes de ce mode d'expression.

L'ensemble de ces activités font l'objet d'un suivi au travers du « livret de l'élève ».

Organisation du cursus

Les élèves entrent dans le cycle à partir de 8 ans. Ils peuvent avoir suivi au préalable les cours d'éveil et d'initiation sans que cela ne constitue un passage obligé.

Les esthétiques proposées sont la danse classique, contemporaine et jazz.

La présence des élèves au sein du cycle correspond à une progression en 4 phases :

- C1.1 : 1^{ère} phase
- C1.2 : 2^{ème} phase
- C1.3 : 3^{ème} phase
- C1.4 : 4^{ème} phase

La présence de l'élève peut, notamment en fonction de l'âge, de la maturité et de la vitesse d'acquisition, varier entre 3 et 5 ans.

Le volume horaire de chaque phase augmente progressivement de 2 heures minimum pour la première phase à 4h minimum pour la dernière.

Le cursus comprend :

- Des cours hebdomadaires.
- La participation à des présentations de travaux d'élèves (portes ouvertes, spectacles,...) à des stages ou des ateliers comme par exemple ceux proposés lors de la semaine consacrée à l'improvisation.
- Des activités complémentaires encouragées, comme la fréquentation de la médiathèque ainsi que la présence à des spectacles.

Le volume horaire hebdomadaire pendant le cycle peut varier de 2h à 6h.

Un cours de danse jazz est proposé aux élèves à partir de 12 ans. Il constitue un cycle d'une à 2 années (un pré requis à la danse est demandé).

Evaluation

L'ensemble de ces activités représente un projet pédagogique global qui sera évalué dans sa totalité et de façon continue tout au long du cycle.

Pour suivre et aider l'élève dans sa progression, un livret lui est remis au début du cycle. Ce document retracera l'ensemble de ces activités et des projets suivis. L'élève y consigne ses activités.

Parallèlement, des fiches d'évaluation sont envoyées 2 fois par an. Elles sont remplies par le ou les professeurs qui indiquent la progression de l'élève en fonction des objectifs fixés et apportent des appréciations et des recommandations.

Le conseil de fin de cycle composé des professeurs de l'élève et de la direction du CRR propose à l'élève de se présenter à l'examen final quand les objectifs de fin de cycle seront atteints. Il s'appuie sur la fiche bilan de cycle et propose une note de contrôle continu au regard du livret.

Lors de l'examen final, le jury attribue une note sur 40 pour les épreuves présentées ; la note de contrôle continu représente un total sur 60.

L'examen de fin de cycle permet de valider le passage en 2nd cycle avec une note finale supérieure ou égale à 50 sur 100.

DEUXIEME CYCLE

Objectifs principaux

La pratique de la danse en second cycle constitue un approfondissement des acquis du premier cycle.

Au-delà d'une expression artistique, ce temps d'études doit permettre à l'élève de prendre conscience du langage artistique que constitue la danse. Au-delà des premiers repères culturels acquis lors du 1^{er} cycle, l'élève se familiarise avec les œuvres du répertoire et se forge une culture chorégraphique.

Le second cycle vise également à développer une certaine endurance à travers un entraînement progressif et régulier.

Enfin le second cycle est le temps de la maturité et du recul : une pratique aiguisée et consciente doit lui permettre de s'auto évaluer.

Contenu de l'enseignement

Les cours hebdomadaires constituent des entraînements réguliers et progressifs qui nécessitent une grande assiduité. Ils permettent à l'élève d'approfondir ses acquis par la reconnaissance et la mise en pratique des divers éléments du langage. Cela implique une capacité à nommer ces éléments de langage et de se constituer un lexique de terminologie et d'éléments du répertoire. Ils lui permettent également d'appréhender de nouvelles acquisitions en termes de techniques et de langage en approfondissement d'une discipline choisie comme dominante et d'une seconde choisie comme complémentaire (parmi JAZZ, CONTEMPORAIN, CLASSIQUE).

L'atelier est un moment propice du cours pour travailler sur le répertoire, sur l'improvisation, la composition et la relation musique/danse.

Les contenus de l'enseignement se déclinent également dans le cadre d'activités complémentaires qui concourent à la cohérence et la globalité du cursus :

- Dans le cadre de cours de formation musicale que l'élève doit suivre au moins sur une année du cycle.
- Dans le cadre de la programmation de l'Action culturelle des établissements, l'élève assiste à des concerts, des spectacles, des conférences, et des cours ponctuels d'histoire de la danse mais également des stages proposant une approche de l'anatomie, de l'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé, de la notation du mouvement.
- Lors de la semaine dédiée à l'improvisation, l'élève s'inscrit à des ateliers où il découvre différentes facettes de ce mode d'expression.

L'ensemble de ces activités font l'objet d'un suivi au travers du « livret de l'élève ».

Organisation du cursus

Les élèves entrent dans le cycle après avoir réussi l'examen de fin de 1^{er} cycle. Pour les nouveaux élèves, sur examen de leur dossier et test de niveau.

La présence des élèves au sein du cycle correspond à une progression en 3 phases :

- C2.1 : 1^{ère} phase
- C2.2 : 2^{ème} phase
- C2.3 : 3^{ème} phase

La présence de l'élève au sein du cycle peut, notamment en fonction de l'âge, de la maturité et de la vitesse d'acquisition, varier entre 3 et 5 ans.

Le volume horaire de chaque phase augmente progressivement.

Le cursus traditionnel comprend :

- 3 cours hebdomadaires (dont 2 dans la discipline choisie comme dominante et 1 dans la complémentaire).
- la participation à des présentations de travaux d'élèves (portes ouvertes, spectacles,...) à des stages ou des ateliers comme par exemple ceux proposés lors de la semaine consacrée à l'improvisation.
- des activités complémentaires (fréquentation de la médiathèque pour des recherches documentaires, ainsi que la présence encouragée à des spectacles).

Le volume horaire hebdomadaire pendant le cycle peut varier de 3h30 à 6h.

Le cursus allégé permet à des élèves motivés de continuer leur pratique de la danse sans visée diplômante.

Ils suivent alors au maximum 2 cours hebdomadaires dans 1 ou 2 disciplines.

Evaluation

L'ensemble de ces activités représente un projet pédagogique global qui sera évalué dans sa totalité et de façon continue tout au long du cycle.

Pour suivre et aider l'élève dans sa progression, un livret lui est remis au début du cycle. Ce document retracera l'ensemble de ces activités et des projets suivis. L'élève y consigne ses activités.

Parallèlement, des fiches d'évaluation sont envoyées 2 fois par an. Elles sont remplies par le ou les professeurs qui indiquent la progression de l'élève en fonction des objectifs fixés et apportent des appréciations et des recommandations.

Le conseil de fin de cycle composé des professeurs de l'élève et de la direction du CRR propose à l'élève de se présenter à l'examen final quand les objectifs de fin de cycle seront atteints. Il s'appuie sur la fiche bilan de cycle et propose une note de contrôle continu au regard du livret.

Lors de l'examen final, le jury attribue une note sur 50 pour les épreuves présentées ; la note de contrôle continu représente un total sur 50.

L'examen de fin de cycle permet de valider le passage en 3^{ème} cycle avec une note finale supérieure ou égale à 50 sur 100.

L'élève qui a satisfait à cet examen peut alors, s'il le souhaite, se présenter à l'examen d'entrée dans le Cycle d'enseignement professionnel initial

TROISIEME CYCLE

Objectifs principaux

L'enseignement de la danse en troisième cycle se situe dans la perspective d'une future pratique de la danse en amateur.

Il vise quatre objectifs principaux :

- La capacité à développer un projet artistique personnel et à s'intégrer au projet d'un groupe dans le champ de la pratique en amateur.
- L'autonomie dans l'appropriation de la danse, en tant que langage artistique et dans l'expérience de l'interprétation.
- La capacité à analyser des œuvres chorégraphiques.
- Un développement relatif de l'endurance et une première approche de la virtuosité.

Contenu de l'enseignement

Les cours hebdomadaires constituent des entraînements réguliers et progressifs qui nécessitent une grande assiduité. Ils permettent à l'élève d'approfondir des acquis techniques et du langage chorégraphique. Dans la logique de continuité avec les 2 précédents cycles, la poursuite de la pratique d'une autre discipline de danse est encouragée. L'axe méthodologique pour l'approche analytique des œuvres chorégraphiques est particulièrement important pour permettre à l'élève le transfert de ses compétences dans d'autres esthétiques et lui donner les clés d'une autonomie.

L'atelier est un moment propice du cours pour travailler sur le répertoire, sur l'improvisation, la composition et la relation musique/danse.

Les contenus de l'enseignement se déclinent également dans le cadre d'activités complémentaires qui concourent à la cohérence et la globalité du cursus :

- Dans le cadre de la programmation de l'Action culturelle des établissements, l'élève assiste à des concerts, des spectacles, des conférences, et des cours ponctuels d'histoire de la danse mais également des stages proposant une approche de l'anatomie, de l'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé, de la notation du mouvement (ces modules optionnels s'insèrent dans le cadre du projet de l'élève).
- Lors de la semaine dédiée à l'improvisation, l'élève s'inscrit à des ateliers où il découvre différentes facettes de ce mode d'expression.

L'ensemble de ces activités font l'objet d'un suivi au travers du « livret de l'élève ».

Organisation du cursus

Les élèves entrent dans le cycle après avoir réussi l'examen de fin de 2^{ème} cycle. Pour les nouveaux élèves, sur examen de leur dossier et test de niveau.

Le cursus traditionnel comprend :

- Deux cours hebdomadaires minimum dans la discipline principale.
- Un atelier de composition.
- Des enseignements annualisés en modules optionnels pour la culture chorégraphique, l'anatomie ou l'histoire de la danse.
- La participation à des présentations de travaux d'élèves (portes ouvertes, spectacles,...) à des stages ou des ateliers comme par exemple ceux proposés lors de la semaine consacrée à l'improvisation.

- Des activités complémentaires (fréquentation de la médiathèque pour des recherches documentaires, ainsi que la présence encouragée à des spectacles).

Le volume horaire hebdomadaire pendant le cycle peut varier de 4h30 à 7h.

La présence de l'élève au sein du cycle peut, notamment en fonction de l'âge, de la maturité, de la vitesse d'acquisition et de son projet, varier entre 2 et 6 ans.

Evaluation

L'ensemble de ces activités représente un projet pédagogique global qui sera évalué dans sa totalité et de façon continue tout au long du cycle.

Pour suivre et aider l'élève dans sa progression, un livret lui est remis au début du cycle. Ce document retracera l'ensemble de ces activités et des projets suivis. L'élève y consigne ses activités.

Parallèlement, des fiches d'évaluation sont envoyées 2 fois par an. Elles sont remplies par le ou les professeurs qui indiquent la progression de l'élève en fonction des objectifs fixés et apportent des appréciations et des recommandations.

Le conseil de fin de cycle composé des professeurs de l'élève et de la direction du CRR propose à l'élève de se présenter à l'examen final (Certificat d'Etudes Chorégraphiques), quand les objectifs de fin de cycle sont atteints.

L'examen se compose des épreuves suivantes :

1. La présentation d'un travail collectif,
2. Une variation imposée dans la discipline considérée,
3. Une composition individuelle du candidat,
4. La réalisation d'un court dossier documentaire personnel attestant de la curiosité et de l'appétence de l'élève pour la danse.

Les modules optionnels sont évalués dans le cadre du contrôle continu et consignés dans le livret de l'élève.

Le livret de l'élève peut être consulté par les membres du jury.

Le CEC est délivré par la Direction avec une note finale supérieure ou égale à 10 sur 20.

L'examen est organisé sur l'une des 2 structures.

Le jury pour le CEC est présidé par l'un des directeurs ou son représentant, comprend le coordonnateur pédagogique et au moins 2 personnalités de la danse ou professeurs qualifiés extérieurs à l'établissement, dont l'un au moins est titulaire du CA dans la discipline considéré.

Autres parcours

A partir du second cycle, il peut être proposé à des élèves motivés, suivant les possibilités d'accueil de l'établissement, une pratique allégée de la danse sous la forme d'1 cours hebdomadaire.

Les élèves peuvent bénéficier également des programmes d'enseignements annualisés (stages, conférences,...) en fonction des places disponibles et de la visée pédagogique de ces activités.

Cycle d'enseignement professionnel initial

Le Cycle d'enseignement professionnel initial fait l'objet d'une présentation de maquettes communes (voir en annexe).

Modalités d'accès

Une demande est adressée par le candidat à l'établissement ; elle contient un dossier récapitulatif son parcours de formation et un certificat médical de moins de 3 mois attestant l'absence de contre indications à la pratique intensive de la danse

L'examen d'entrée comporte :

1. Une épreuve d'admissibilité (sous forme d'un cours d'1 h au moins suivi d'un atelier, dispensé par un spécialiste extérieur à l'établissement, et d'un entretien avec le jury pour les candidats non admis à poursuivre).
2. Trois épreuves d'admission :
 - Chorégraphie imposée (cf. vidéo du Ministère),
 - Chorégraphie libre,
 - Entretien avec le jury.

Organisation du cursus

Durée du CEPI : 3 à 4 ans

Volume horaire total : 1024 h

Doit comporter en sus de l'enseignement :

- Information sur le métier d'interprète, et métiers connexes.
- Formations (Environnement social, juridique et économique).

1 module d'interprétation

- | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none">➤ Discipline chorégraphique principale
(Classique, contemporain, jazz) | <ul style="list-style-type: none">➤ Discipline chorégraphique associée
(Classique, contemporain, jazz ou autres) |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

3 modules complémentaires obligatoires

- | | | |
|------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none">➤ Formation musicale danseur | <ul style="list-style-type: none">➤ Culture chorégraphique | <ul style="list-style-type: none">➤ Anatomie-physiologie |
|------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|

1 module facultatif

Modules proposés par l'établissement

4 3-ORGANISATION, STRUCTURATION

➤ L'enseignement du théâtre

La classe d'art dramatique au Conservatoire des Pays de Savoie repose sur :

➤ Une équipe enseignante et une cohérence pédagogique

L'équipe pédagogique est constituée de 3 enseignants (2 professeurs certifiés donnant leurs cours hebdomadaires chacun sur 1 structure et 1 enseignante diplômée d'Etat assurant des enseignements sur les 2 établissements).

La réflexion et l'échange pédagogiques ont conduit à l'élaboration d'un outil commun d'évaluation et de suivi des élèves : le livret de l'élève, et à la mise en place d'un tronc commun dans l'organisation des études (harmonisation des temps de cours sur l'ensemble des 3 cycles de l'enseignement initial, notamment).

La constitution d'une équipe pédagogique permet une mutualisation des compétences spécifiques de chaque enseignant grâce en particulier à l'intervention ponctuelle des professeurs à l'adresse des élèves du 3^o cycle sur leur domaine de spécialité ou leurs expériences professionnelles propres. Par ailleurs le projet pédagogique des enseignants s'enrichit des spécificités liées à l'ancrage territorial.

➤ Une offre pluridisciplinaire

Grâce à leur implantation dans ces deux établissements d'enseignement artistique riches de leur complémentarité et de leurs spécificités, les élèves bénéficient d'une ouverture sur d'autres disciplines. Dans chaque structure des enseignants sont associés à l'équipe pédagogique et apportent leurs compétences dans le domaine musical (technique vocale, atelier rythmique, chœur ou ensembles de percussion) ou chorégraphique (danses contemporaine, classique, jazz, hip hop). Des projets transdisciplinaires sont dès lors possibles et encouragés.

➤ Une collaboration avec des intervenants extérieurs

L'offre de formation s'articule également sous forme de stages, d'ateliers et de rencontres avec des personnalités extérieures à l'établissement et que l'équipe pédagogique propose à la Direction. Il est recherché des collaborations, en particulier dans le cadre de la programmation des Scènes nationales (Bonlieu scène nationale à Annecy et Espace Malraux à Chambéry) s'inscrivant en cohérence avec projet pédagogique.

Ces projets font l'objet d'une concertation organisée et préalable à la mise en œuvre de l'ensemble de ces projets sur les 2 structures.

L'apprentissage de l'art dramatique est structuré sur 3 cycles et accueille les élèves à partir de 15 ans.

- Le premier est un cycle de détermination.
- Le second celui de l'enseignement des bases.
- Le troisième se consacre à l'approfondissement des acquis.

La durée de chaque cycle est d'1 à 2 années.

Une initiation est possible antérieurement sous forme d'un atelier hebdomadaire ouvert aux 11/14 ans.

PREMIER CYCLE : CYCLE DE DETERMINATION

Objectifs principaux

Le premier cycle permet une première découverte organisée de l'art théâtral. Il vise à favoriser un apprentissage en lien avec le développement de la personnalité de chaque individu.

En s'appuyant sur le désir des élèves cette première étape d'enseignement propose le dépassement des représentations initiales :

- Par la prise de conscience de la diversité des champs d'exploration et d'apprentissage,
- Par une confrontation aux exigences du travail en groupe et à l'enjeu collectif du jeu dramatique,
- Par une découverte des exigences du « corps » théâtral (voix, corps dans l'espace),
- Par une 1^{ère} approche du « jeu avec », du regard, de l'écoute de l'adresse à l'autre,
- Par une mise en enjeu de la prise de parole individuelle et collective.

Contenu de l'enseignement

Les élèves en 1^{er} cycle ont :

- 1 cours de théâtre de 3 h
(texte, improvisation, interprétation)
- 1 cours de danse et/ou de chant d'1h15 au choix dans les cours dispensés dans l'établissement

Organisation du cursus

La durée du 1^{er} cycle est d'1 à 2 années.

Ce cycle est accessible aux élèves à partir de 15 ans.

L'élève participe obligatoirement à des stages, des ateliers et/ou des présentations de travaux dont le programme est défini au cours du 1^{er} trimestre de l'année scolaire.

On lui demande également d'assister à des spectacles notamment ceux proposés dans le cadre de l'action culturelle de l'établissement ou des Scènes nationales de chaque collectivité (Espace Malraux pour Chambéry, Bonlieu pour Annecy).

Evaluation

L'ensemble de ces activités représente un projet pédagogique global qui sera évalué dans sa totalité.

Pour suivre et aider l'élève dans sa progression, un livret lui est remis en début d'année. Ce document retracera l'ensemble de ces activités et des projets suivis. Parallèlement, des fiches d'évaluation sont envoyées 2 fois par an. Ces 2 éléments permettent la mise en place d'un contrôle continu qui prend également en compte les présentations de travaux des élèves. La note du contrôle continu compte majoritairement dans l'évaluation finale qui statue sur l'entrée de l'élève dans le cycle supérieur ou son maintien une année supplémentaire dans le même cycle.

DEUXIEME CYCLE : L'ENSEIGNEMENT DES BASES

Objectifs principaux

L'enseignement en deuxième cycle s'organise à partir de 4 enjeux principaux :

1. Acquérir une disponibilité corporelle et vocale.
2. Aborder le jeu théâtral par l'improvisation, la pratique du jeu et par l'exploration des répertoires du théâtre français et étranger, classique et contemporain.
3. Acquérir les bases d'une culture théâtrale (esthétiques théâtrales, histoire du théâtre, littérature dramatique ...).
4. Approcher diverses techniques d'expression.

Contenu de l'enseignement

Les élèves en 2^{ème} cycle ont :

- 1 cours de théâtre de 4 h
(texte, improvisation, interprétation)
- 1 cours de danse d'1h15 au choix classique, contemporain, jazz ou hip-hop
- 1 cours de technique vocale d'1h

Organisation du cursus

Pour les nouveaux élèves, l'entrée dans ce cycle est organisée lors d'un stage où sont mises à l'épreuve la motivation, la détermination et les aptitudes des postulants.

Le stage débouche sur une proposition d'admission par l'équipe enseignante, validée par le Directeur de l'établissement.

Pour les élèves qui continuent leur cursus dans l'établissement, leur entrée est validée par le contrôle continu du 1^{er} cycle.

La durée du 2^{ème} cycle est d'1 à 2 années.

L'élève participe obligatoirement à des stages, des ateliers et/ou des présentations de travaux dont le programme est défini au cours du 1^{er} trimestre de l'année scolaire.

On lui demande également d'assister à des spectacles notamment ceux proposés dans le cadre de l'action culturelle de l'établissement ou des Scènes nationales de chaque collectivité (Espace Malraux pour Chambéry, Bonlieu pour Annecy).

Les cours hebdomadaires représentent un volume minimum de 6h15 (sans compter les activités ponctuelles organisées dans l'année)

Evaluation

L'ensemble de ces activités représente un projet pédagogique global qui sera évalué dans sa totalité.

Pour suivre et aider l'élève dans sa progression, un livret lui est remis en début de cycle. Ce document retracera l'ensemble de ces activités et des projets suivis.

Parallèlement, des fiches d'évaluation sont envoyées 2 fois par an.

Ces 2 éléments permettent la mise en place d'un contrôle continu qui prend également en compte la présentation des travaux des élèves. La note du contrôle continu compte pour moitié dans l'évaluation finale qui statue sur l'entrée de l'élève dans le cycle supérieur ou son maintien une année supplémentaire dans le même cycle.

L'examen final est présidé par l'un des 2 directeurs ou son représentant avec un jury composé du coordonnateur pédagogique et d'un jury extérieur spécialiste invité.

A l'issue du cycle l'élève pourra également se présenter directement à l'examen d'entrée en CEPI.

TROISIEME CYCLE - THEATRE : L'APPROFONDISSEMENT DES ACQUIS

Objectifs principaux

L'enseignement du théâtre en troisième cycle s'organise autour de quatre enjeux principaux :

1. Poursuivre l'entraînement corporel et vocal par une pratique régulière de la danse et des techniques vocales.
2. Approfondir le travail d'interprétation dans sa triple acception :
 - Capacité à concrétiser une présence sur le plateau.
 - Capacité à partager cette présence sur scène avec des partenaires.
 - Capacité à toucher chaque spectateur dans son imagination, sa sensibilité, son intelligence, à travers son adresse au public.
3. Approfondir la culture théâtrale :
 - Par la dramaturgie, l'approche scénographique, la mise en scène et plus globalement par l'évolution des formes théâtrales et des courants esthétiques.
 - Par la lecture d'œuvres (dramatiques ou non).
 - Par une approche des réalités institutionnelles, sociologiques et économiques du secteur théâtral.
 - Renforcer l'acquisition d'une discipline proposée dans le cadre de l'offre des établissements (danse, art vocal, chanson, composition à l'image ...) ou dans le cadre de convention avec d'autres partenaires.

Contenu de l'enseignement

Les élèves en 3^{ème} cycle ont :

- 1 cours de théâtre de 7 h (texte, improvisation, interprétation)
- 1 cours de danse d'1h30 au choix classique, contemporain, jazz ou hip-hop
- 1 cours de technique vocale d'1h
- 1 autre discipline artistique proposée par l'établissement
- 1 cours d'histoire, de dramaturgie et d'analyse de spectacle (2 à 3 cours par trimestre)
- Plusieurs stages avec des intervenants extérieurs

Organisation du cursus

Pour les nouveaux élèves, l'entrée dans ce cycle est organisée lors d'un stage où sont mises à l'épreuve la motivation, la détermination et les aptitudes des postulants.

Le stage débouche sur une proposition d'admission par l'équipe enseignante, validée par le Directeur de l'établissement.

Pour les élèves qui continuent leur cursus dans l'établissement, leur entrée est validée par l'évaluation terminale du 2nd cycle.

La durée du 3^{ème} cycle est d'1 à 2 années.

L'élève participe obligatoirement à des stages, des ateliers et/ou des présentations de travaux dont le programme est défini au cours du 1^{er} trimestre de l'année scolaire.

On lui demande également d'assister à des spectacles notamment ceux proposés dans le cadre de l'action culturelle de l'établissement ou des

Scènes nationales de chaque collectivité (Espace Malraux pour Chambéry, Bonlieu pour Annecy).

Les cours hebdomadaires représentent un volume minimum de 9h30 (sans compter les activités ponctuelles organisées dans l'année).

Evaluation

L'ensemble de ces activités représente un projet pédagogique global qui sera évalué dans sa totalité.

Le livret de l'élève permet de retracer l'ensemble de ces activités et des projets suivis.

Pour suivre et aider l'élève dans sa progression, des fiches d'évaluation sont envoyées 2 fois par an.

Ces 2 éléments permettent la mise en place d'un contrôle continu sur lequel s'appuient l'équipe enseignante et la direction de l'établissement lors de l'examen pour vérifier que les objectifs de fin de cycle ont été atteints.

1 année supplémentaire peut être accordée par la Direction sur proposition de l'équipe pédagogique.

Le Certificat d'études théâtrales est délivré au terme d'un cursus complet validé par une évaluation continue ; une prestation finale est présentée devant un jury présidé par l'un des 2 directeurs ou son représentant, et composé du coordonnateur pédagogique et d'un jury extérieur spécialiste invité.

Il atteste d'un niveau élevé de pratique théâtrale.

Le Cycle d'enseignement professionnel initial

le Cycle d'enseignement professionnel initial fait l'objet d'une présentation de maquettes communes (voir en annexe).

Modalités d'accès

Une demande est adressée par le candidat à l'établissement ; elle contient un dossier récapitulatif de son parcours et sa formation.

Si le candidat ne justifie pas d'une fin de 2nd cycle de conservatoire classé, son dossier personnel est examiné par le jury.

L'examen d'entrée comporte :

1. Un entretien de motivation s'appuyant sur le dossier.
2. Une épreuve d'interprétation théâtrale (prestation scénique dialoguée).

Organisation du cursus

Durée du CEPI : 2 à 3 ans

Volume horaire total : 1056 h

Le cursus comporte les enseignements suivants :

- Entraînement corporel et vocal.
- Pratique de l'interprétation.
- Culture théâtrale.
- Exploration et pratique de divers modes et techniques d'expression théâtrale ainsi que d'autres disciplines artistiques.

Le cursus s'organise à partir :

- De l'enseignement délivré par l'équipe pédagogique.
- D'un programme annuel de stages confiés à des intervenants extérieurs.
- D'un tutorat par l'équipe pédagogique de projets personnels d'élèves.

Le parcours de formation :

Formalisé sous la forme d'un document individuel intitulé « parcours de formation » il comporte le calendrier des enseignements suivis et des évaluations tout au long du cycle et fait l'objet d'une concertation entre l'équipe pédagogique et l'élève et d'une évaluation annuelle (modification possible).

Le dossier de l'élève :

Constitué par l'établissement, pour chaque élève, il comporte :

- Le parcours de formation.
- Les appréciations et notes d'évaluation continue de l'élève tout au long du cycle
- Un journal de bord comportant le descriptif des œuvres abordées, la mention des spectacles auxquels l'élève a assisté, les recherches et travaux -dirigés et personnels, les souhaits d'orientation post-cursus.
- Une note d'intention rédigée par l'élève décrivant son projet personnel.